

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Tombé

N° AS240

AMENDEMENT

présenté par

M. Clouet, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 44

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe parlementaire La France Insoumise vise la suppression du gel des pensions de retraite supérieures à 1400 euros en 2026.

Ces mesures se cumuleront avec la dégradation de la valeur de service du point Agirc-Arrco, qui implique une perte immédiate pour les retraites actuelles, mais aussi une dégradation des droits des futurs retraités.

Elles désignent les retraités gagnant 1400 euros par mois comme des privilégiés : mais que reste-t-il sur le compte en banque, une fois l'ensemble des charges payées, complémentaires santé et franchises médicales comprises, quand on reçoit une pension à peine 10 % supérieure au seuil de pauvreté ?

Les retraites sont le principal levier d'ajustement de l'agenda austéritaire d'Emmanuel Macron. Après avoir imposé la retraite à 64 ans, contre l'avis du Parlement et du peuple, et attaqué les droits de millions d'actifs, c'est désormais aux retraités de payer. Le but de ces dispositions est sibyllin :

les libéraux veulent enterrer définitivement le principe de l'indexation des pensions de retraite pour mieux détricoter le système par répartition.

Car la désindexation des retraites n'est pas seulement une mesure budgétaire : c'est une manœuvre des libéraux pour transformer une question de justice de classe en une illusion de conflit générationnel. Elle n'est rien d'autre qu'une attaque contre le monde du travail. C'est une manière de casser la solidarité au cœur de notre système par répartition, au profit du capital. Les auteurs du présent amendement refusent ce mensonge : ce n'est pas aux retraités ni aux jeunes de payer la crise, mais à ceux qui s'enrichissent sur leur dos.